Procédures de l'école

Dès que nous aurons reçu votre acompte, nous confirmerons votre inscription et votre hébergement, le cas échéant. Le solde des droits de scolarité doit être payé le premier jour de cours.

Si vous décidez d'annuler votre inscription ou de changer de date, votre dépôt ne vous sera pas remboursé, mais il pourra être appliqué à un autre cours dans les 12 mois suivants.

Règles sur l'assiduité

Cours intensifs et cours du soir :

Si l'étudiant n'assiste pas aux cours avec assiduité ou s'il manque des cours, aucune récupération ni aucun remboursement ne sont prévus.

Cours particuliers et semi-privés :

En cas d'absence, l'étudiant doit prévenir l'école par courriel ou par téléphone au moins 24 heures avant la leçon. Le cours pourra alors être reporté à un autre jour ou à un autre moment dans la journée.

Si l'école ne reçoit aucun préavis au cours des 24 heures précédant la leçon, le cours ne pourra pas être récupéré et aucun remboursement n'est prévu.

Si vous avez besoin de renseignements additionnels, n'hésitez pas à nous contacter